

## DROIT PENAL

Amandine occupe son premier emploi dans une entreprise de photocopieurs. Son collègue Jean-Pierre la trouve charmante: il lui fait une cour assidue qui agace la jeune fille. Un jour où il se fait plus pressant que d'habitude, elle lui donne une gifle. Jean-Pierre lui dit qu'il va déposer plainte contre elle.

Paniquée par cette perspective, Amandine quitte l'entreprise précipitamment, au volant de sa voiture: affolée par son geste et ses éventuelles conséquences, elle grille un feu rouge et renverse un piéton. Les témoins de la scène alertent les secours, alors qu'Amandine, qui ne s'est pas arrêtée immédiatement, fait demi-tour cent mètres plus loin et revient pour laisser ses coordonnées.

Le médecin dépêché sur les lieux, après quelques contrôles de routine, dit à la personne accidentée qu'elle peut rentrer chez elle: malheureusement celle-ci décède quelques heures après son retour à son domicile d'une lésion cérébrale impossible à déceler sans un examen approfondi.

Lorsque les gendarmes arrivent au domicile d'Amandine pour l'entendre sur les faits, ils trouvent une jeune femme totalement effondrée par la situation. Les gendarmes lui proposent qu'elle leur verse 10 000 euros à chacun, en échange de quoi ils fermeront les yeux sur la situation. Amandine refuse. Elle leur raconte alors ce que Jean-Pierre lui a fait subir et qu'elle souhaite déposer plainte à son encontre. Les gendarmes entendent Jean-Pierre à son tour, qui leur parle de la gifle et décrit une jeune fille un peu hystérique, mais ne reconnaît en rien un attitude déplacée de sa part à lui. Les gendarmes procèdent à une enquête pour déterminer l'implication de Jean-Pierre et, en examinant le disque dur de son ordinateur, ils s'aperçoivent alors que pendant ses heures de travail, il consulte des sites pédopornographiques mettant en scène des mineurs de pays asiatiques.

Vous êtes consulté successivement par Jean-Pierre, par Amandine, par le médecin et par les gendarmes pour connaître les suites pénales éventuelles qu'ils peuvent craindre (vous ne tenez pas compte d'un éventuel conflit d'intérêts qui pourrait vous conduire à refuser la défense de l'un d'entre eux).